

DESTRUCTEUR DE VÉGÉTAUX

Ref. HPCL6505 : bidon de 5L

Gencode: 370108640319

Ref. HPCL650520L : bidon de 20L

Gencode: 3701086404122

SYNAPSE DÉCLARATION 273967.1

UFI : HSG0-H0QU-9002-VT5M

DÉSINFECTANT À L'ACIDE ACÉTIQUE BIODÉGRADABLE À 100 %

Élimine les mauvaises herbes,
idéal pour tout espace vert



NOTE ENVIRONNEMENTALE

L'acide acétique est une substance naturelle utilisée ici comme produits de biocontrôle, d'origine végétale. Le HPCL6505 permet de suivre le recours aux produits de biocontrôle soumis à autorisation, notamment utilisés en agriculture Biologique mais également en agriculture conventionnelle ou en zones non agricoles (ZNA) et ne contenant pas de substance active classée dangereuse (c'est-à-dire non qualifiée de problématique pour la santé et/ou l'environnement d'après l'arrêté relatif à la redevance pour pollutions diffuses).

- HPCL6505 Destructeur de Végétaux n'est pas soumis à déclaration pour son application, utilisation ou sa revente.

DOMAINES



D'APPLICATION

- Espaces verts : municipalités, paysagistes, campings, agriculteurs, écoles, particuliers....
- Désinfection des outils de jardins



DESCRIPTION

- Prêt à l'emploi ou à diluer en entretien courant
- Biodégradable à 100%
- Alternative bio au glyphosate
- Permet de replanter
- Désinfecte les outils de jardin



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES & CHIMIQUES

ASPECT

Liquide (aérosol) **Liquide** Visqueux Pâteux Solide

COULEUR

Transparent

ODEUR

Fraîcheur Acidulé Solvanté Alcool Douceur **Acre**

PH

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 Non applicable

stocker à l'écart des alcalins car produits acides

stocker avec alcalins ou acides car neutres

stocker à l'écart des acides car produits alcalin

➔ produits en BASE AQUEUSE

INFLAMMABILITÉ

Oui **Non**

POINT ÉCLAIR

Température minimale à laquelle un mélange air - vapeurs qui s'évaporent d'un produit, risque de s'enflammer.

Concerné **Non concerné**

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ

Température à laquelle le produit s'enflamme tout seul sans rapprochement de source de chaleur

Concerné **Non concerné**

SOLUBILITÉ DANS L'EAU

Soluble Insoluble Non précisé

SOLUBILITÉ DANS L'HUILE

Soluble Insoluble **Non précisé**

DENSITÉ : >1

< 0,6 0,7 0,8 0,9 1 1,1 1,2 1,3 1,4 1,5 1,6 1,7 1,8 1,9 >

PRÉSENCE DE COV OU SOLVANTS ORGANIQUES

COV : Composés organiques volatiles

Oui **Non** Non précisé

LES + PRODUIT

- Biodégradable à 100%
- Permet de replanter
- Les animaux peuvent revenir une fois le produit sec

MODE D'EMPLOI

- Ce produit est prêt à l'emploi.

Déposer le produit sur les parties à traiter.
Laisser agir.
Sans rinçage

En entretien courant, ce produit peut être dilué de 5 % à 20% avec de l'eau.

Les animaux peuvent revenir sur la zone, une fois le produit sec.

CONDITIONNEMENT

- Ref : HPCL6505 - Bidon de 5L
- Ref : HPCL650520L - Bidon de 20L



ÉCORESPONSABILITÉ

- Ne produit pas de déchets toxiques
Ne nuit pas à l'environnement.
En condition normale, ce produit se dégrade en sous-produits non toxiques (acide acétique, oxygène et eau)
- Le biocontrôle est l'ensemble des méthodes de protection des végétaux qui utilisent des mécanismes naturels. Il vise à la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel.
Ainsi, le principe du biocontrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.
La promotion des stratégies de biocontrôle est très importante dans la stratégie générale pour une agriculture durable moins dépendante des produits chimiques. Le plan Ecophyto met ainsi en oeuvre des actions pour encourager leur utilisation. C'est pourquoi, l'indicateur de référence du plan Ecophyto, le NODU, connaît une déclinaison permettant de suivre spécifiquement l'évolution du recours aux produits de biocontrôle



En complément de ce produit, il existe chez HPC : HPCANTIMS (Destructeur algues et lichens), HPCPII (Pulvérisateur 1L), HPCP5 (Pulvérisateur à pression 5L), HPCA250 (Foudroyant guêpes frelons)

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006